

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Application tableur (excel) à la gestion hôtelière			
Code	ECHG1B11APT	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à développer les compétences techniques et pratiques relatives au tableur Excel (Microsoft Office) du futur gestionnaire hôtelier dans la création et le suivi de tableaux analytiques et indicateurs permettant une gestion efficace de son établissement à différents niveaux de son activité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.3 Présenter et défendre les données et rapports d'activités relatifs à la situation de l'entreprise
- 2.8 Utiliser les outils de création et de communication adaptés aux objectifs et interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.3 Mettre en place et utiliser les outils de gestion comptable et financière de son entreprise
- 3.6 Choisir et utiliser les méthodes, outils, techniques, produits des différents secteurs liés à l'hébergement et la restauration

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.2 Adapter, concevoir et exploiter des indicateurs de tendances liés à son activité

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.4 Gérer les aspects opérationnels de l'activité quotidienne
- 5.6 Paramétrer le système informatique de son entreprise

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette AA, l'étudiant.e sera notamment capable de gérer un planning de réservation et créer un tableau de réservation synthétique qui, suite à l'encodage des données de réservation client, établit automatiquement des valeurs telles que :

- la vérification de la disponibilité de la chambre souhaitée par le client;
- la vérification de la capacité d'accueil de la chambre souhaitée;
- le tarif complet du séjour ainsi que ses composantes.

Il/Elle sera également capable d'extraire un certain nombre de données statistiques et d'indicateurs-clé de performance au départ d'un fichier de réservation construit sur Excel, de les interpréter et d'en communiquer les résultats de façon claire sous forme de représentations graphiques.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG1B11APTA Application tableur (excel) à la gestion hôtelière

24 h / 2 C

Contenu

Consolidation des fonctions de base (somme, somme si, nbval etc...);

Découverte de fonctions avancées (recherchev,...);

Tri des données;

Conception d'un tableau de gestion au départ d'une mise en situation;

Alimentation des tableaux comme support de la gestion quotidienne;

Construction et suivi d'indicateurs de performance Horeca;

Mise en forme conditionnelle des indicateurs;

Communication des chiffres sous formes de représentations graphiques.

Démarches d'apprentissage

Les différentes séances mobiliseront des mises en situations concrètes et/ou fictives du secteur hôtelier à partir desquels l'étudiant.e sera amené.e à travailler sur la conception et l'utilisation de tableaux de gestion adaptés en réponse aux situations proposées.

Les supports de cette AA se basent sur des slides, des tutoriels détaillés, des supports vidéos et un accompagnement individuel en salle informatique. Les notes de l'étudiant.e, au même titre que toute ressource complémentaire proposée par l'enseignante, font partie intégrante de la matière évaluée.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les exercices de résolution de cas se font au rythme de l'étudiant.e;

L'étudiant.e aura l'occasion de travailler en binôme ou par équipe lors de certains exercices;

Un coaching individuel est apporté à chaque étudiant pendant le cours;

L'étudiant.e est invité.e à prendre contact avec l'enseignante par mail s'il/elle rencontre des difficultés pendant et/ou en dehors des séances.

Sources et références

Tutoriels, sites Internet et ouvrages spécialisés

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours

Enoncés des exercices

Tutoriels (Excel et vidéos)

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q2:

Il s'agit d'un apprentissage pratique, il implique donc une participation active de l'étudiant à chacune des séances de cours. Dès lors, 30% des points seront attribués dans le cadre de la réalisation de différents travaux intermédiaires.

Les 70% restants feront l'objet d'un examen écrit (dont le format peut être papier et/ou digital) en session.

Session Q3:

100% des points feront l'objet d'un examen écrit (dont le format peut être papier et/ou digital) en session. Les travaux réalisés en cours d'année ne sont donc pas considérés dans la note de la session Q3.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	30		0
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).